



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour le
développement, du Fonds des Nations
Unies pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr. générale
5 juillet 2019

Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2019

Du 3 au 6 septembre 2019, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour le Mexique

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 21 millions de dollars : 6 millions provenant de ressources ordinaires et 15 millions de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, dont des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2020-2024)

Cycle d'assistance : Septième

Catégorie conformément à la décision 2013/31 : Rose

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du plan stratégique		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et reproductive	1,5	4,0	5,5
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	2,3	5,0	7,3
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0,6	3,0	3,6
Réalisation 4	Dynamique des populations	1,1	3,0	4,1
Coordination du programme et assistance		0,5	0	0,5
Total		6,0	15,0	21,0

I. Considérations générales

1. Le Mexique est une République fédérale comprenant 32 États indépendants et 2 458 municipalités. C'est le deuxième pays le plus peuplé d'Amérique latine (125,3 millions d'habitants en 2018). En 2015, 21,5 % des Mexicains s'identifiaient comme des autochtones. La structure de la population du pays change rapidement, à mesure qu'il approche de la fin de sa transition démographique. Le Mexique est encore un pays relativement jeune, avec 26,5 % d'habitants âgés de moins de 15 ans, 66,2 % âgés de 15 à 64 ans et 7,2 % âgés de 65 ans et plus. Au cours des prochaines décennies, il pourra encore profiter du dividende démographique en investissant dans la jeunesse, tout en se préparant pour le vieillissement rapide de la population. D'ici 2050, le nombre d'adultes de 65 ans et plus aura augmenté de 17,9 %.

2. Au cours des dernières décennies, la transition démographique, ainsi que la migration interne et internationale, ont déterminé la structure et la répartition de la population. Il est estimé que 25 millions de personnes d'ascendance mexicaine vivent à l'étranger – principalement aux États-Unis. En plus d'être un pays d'origine, il est également un pays de transit, de retour et de destination des migrants. Un nombre croissant de migrants sans papiers reste souvent au Mexique, où ils sont exposés à la discrimination, à la xénophobie et à la violence, en particulier contre les femmes et les adolescents. En raison de l'exode rural, plus de 80 % de la population vit dans les zones urbaines. La violence liée à la drogue, ainsi que les conflits territoriaux et sociaux, ont forcé le déplacement de dizaines de milliers de personnes à l'intérieur du pays. L'impact du changement climatique a accru la vulnérabilité du Mexique aux catastrophes naturelles, telles que les inondations et les sécheresses, en plus des ouragans, tremblements de terre et éruptions volcaniques fréquents, qui touchent de façon disproportionnée les populations les plus pauvres et les plus exclues.

3. Bien que le Mexique soit un pays à revenu moyen supérieur, la pauvreté et les inégalités demeurent élevées. En 2016, 53,4 millions de personnes (43,6 % de la population) vivaient encore dans la pauvreté. De très grandes inégalités socio-économiques persistent, souvent liées au lieu géographique, à l'origine ethnique, au sexe et à l'âge. Le revenu par habitant de Mexico correspond à environ six fois celui de l'État de Chiapas. La pauvreté est élevée de façon disproportionnée parmi la population autochtone (72 %) et les jeunes (environ 50 %). Plus de la moitié des jeunes ont un emploi soit informel, soit précaire, et ont un accès limité aux services sociaux, y compris aux services de santé. Ils sont aussi particulièrement exposés à la violence (60 % des victimes de la criminalité sont âgées de 18 à 29 ans), les filles et les femmes étant affectées de manière disproportionnée.

4. Le nouveau Plan national de développement 2019-2024 et les plans sectoriels adoptent le principe du Programme 2030 selon lequel personne n'est laissé pour compte, dans la mesure où ils s'engagent à poursuivre le développement durable tout en bâtissant une société plus inclusive. Malgré des cadres politiques et juridiques généralement avancés, en particulier au niveau fédéral et plus précisément dans les domaines de la santé, de la population et du développement, des droits des jeunes et des femmes, ainsi que de l'égalité des sexes, la mise en œuvre a pris du retard, principalement en raison du manque d'harmonisation des cadres étatiques et fédéraux, ainsi que de capacités institutionnelles locales variables. La mortalité maternelle, les grossesses chez les adolescentes et la violence à caractère sexiste sont des défis de développement prioritaires, en particulier dans les États situés au sud et au sud-est, où vit la majorité de la population autochtone.

5. Le taux de mortalité maternelle a baissé de 61,5 %, passant de 88,7 pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 34,0 pour 100 000 naissances vivantes en 2017. Cependant, les accouchements sont hautement médicalisés (la moitié de tous les accouchements ayant lieu par césarienne). D'importantes inégalités régionales demeurent, avec les États du sud, Chiapas, Guerrero et Oaxaca, qui présentent les taux de mortalité maternelle les plus élevés du pays (68,3, 67,8, et 50,5 respectivement). La réponse du système de santé aux besoins des femmes se concentre désormais sur l'augmentation de l'accès universel aux soins de santé reproductive et à l'amélioration de la qualité dans le cadre de la stratégie nationale en matière de soins de santé primaires. Le renforcement de l'obstétrique d'un point de vue interculturel fait partie de ces efforts.

6. Tandis que le taux de fécondité global a baissé à 2,21 en 2014, la fécondité des adolescentes a augmenté de 10 % entre 2009 et 2014, soit de 70 à 77 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans (une toutes les cinq naissances), avec une variation de 58,9 à Mexico à 113,5 dans l'État de Coahuila. En réponse, le Gouvernement a lancé la Stratégie nationale pour la prévention des grossesses chez les adolescentes en 2015 (National Strategy for the Prevention of Adolescent Pregnancy, ENAPEA). Au Mexique, environ 40 % des grossesses ne sont pas prévues ; la moitié d'entre elles correspondent aux adolescentes. En 2017, plus de 11 000 naissances ont été enregistrées dans le groupe des 10-14 ans, ce qui reflète une tendance à la hausse des violences sexuelles. Le mariage d'enfants et les unions précoces ont toujours lieu, en particulier dans les populations autochtones et rurales, et sont liés aux grossesses chez les adolescentes, ainsi qu'aux violences sexuelles. Bien que l'éducation sexuelle intègre les programmes de l'enseignement public, son application a été inégale et son impact n'a pas été évalué.

7. Les besoins non satisfaits en contraception moderne ont été estimés à 11,4 % chez les femmes mariées et à 28,9 % chez les femmes non mariées, les adolescentes âgées de 15 à 19 ans enregistrant le plus haut niveau de besoins non satisfaits (28,1 % et 42,5 %, respectivement). Les différentes méthodes contraceptives, chez les adolescentes, sont : le préservatif masculin (38,1 %), suivi d'un dispositif intra-utérin (26,7 %) et d'un implant sous-cutané (11,1 %). Le règlement sanitaire fédéral permet l'accès des adolescents aux contraceptifs, mais la plupart des adolescents et des jeunes ne le savent pas. La gestion logistique doit être améliorée de façon à garantir la disponibilité des contraceptifs partout. Il n'existe pas de ligne budgétaire spécifique pour les contraceptifs modernes et ils ne sont pas tous fournis de façon centralisée, ce qui cause une augmentation de leurs coûts.

8. La prévalence du VIH n'est que de 0,3 au Mexique et elle est fortement concentrée chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les femmes transgenres, les consommateurs de drogue par voie intraveineuse, les travailleurs du sexe et les détenus. La stigmatisation et la discrimination empêchent la mise en œuvre effective des mesures de prévention et plus de 40 personnes sont encore infectées par le VIH chaque jour.

9. Les violences contre les filles et les femmes ont coûté la vie à 3 324 femmes en 2017 (9 par jour). Les deux tiers des femmes âgées de 15 ans et plus ont subi au moins un incident violent dans leur vie et 41,3 %, des violences sexuelles. L'exposition à la violence commence à un jeune âge, comme signalé par 60 % des adolescentes âgées de 15 à 17 ans. La culture patriarcale, les niveaux élevés des inégalités et l'impunité contribuent à la perpétuation de la violence. La réponse multisectorielle doit être renforcée.

10. Le Mexique dispose de solides institutions fédérales et capacités techniques pour la collecte, le traitement et l'analyse de données. Cependant, un niveau plus élevé de décomposition par âge, sexe et lieu géographique est requis pour effectuer un suivi complet des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD) et au Consensus de Montevideo. De plus, la qualité des dossiers administratifs et les capacités à générer et à utiliser des informations spatiales et limitées dans le temps doivent être améliorées au niveau infranational pour la conception, la planification et l'évaluation des politiques, y compris pour la préparation et l'intervention en cas d'urgence.

11. Le FNUAP s'appuiera sur les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours des précédentes évaluations des projets et du programme de pays : a) documentation des bonnes pratiques pour permettre l'intensification des initiatives, ainsi que de la coopération Sud-Sud et triangulaire ; b) les partenariats stratégiques et la mobilisation des ressources avec le gouvernement fédéral et ceux des États, ainsi que le secteur privé, ont été essentiels pour permettre les réalisations du programme ; c) le développement des capacités institutionnelles, en particulier au niveau infranational, est toujours requis.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Le programme du pays est conforme au Plan national de développement 2019-2024 ; au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Mexique 2020-2024 ; au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ; au Consensus de Montevideo. Il contribuera aux ODD 3, 4, 5, 10, 11 et 17, et indirectement à l'ODD 1. Le programme a été élaboré en étroite consultation avec le Gouvernement, le milieu

universitaire, la société civile et d'autres partenaires pour le développement, notamment d'autres organismes des Nations Unies.

13. Le programme répond aux priorités nationales et contribue aux trois résultats de transformation pour le FNUAP, en soutenant les efforts visant à améliorer la santé maternelle et néonatale, à réduire les besoins non satisfaits en contraception et à renforcer la réponse multisectorielle à la violence à caractère sexiste. Il utilisera des approches fondées sur les droits de l'homme et tenant compte du cycle de vie, de la culture et des questions de genre. Des stratégies complètes, abordant les déterminants sociaux de la santé sexuelle et reproductive, du bien-être, ainsi que du développement des jeunes et des adolescents, se concentreront sur la prévention des grossesses chez les adolescentes, du mariage d'enfants et des unions précoces. Des interventions traitent les lacunes en ce qui concerne la mise en œuvre dans les cadres politiques, le renforcement des capacités institutionnelles au niveau infranational et l'amélioration de l'articulation avec le niveau fédéral. L'amélioration de l'utilisation des systèmes de données démographiques, au niveau national et infranational, sera essentielle pour cartographier les inégalités et guider l'élaboration de politiques publiques fondées sur les faits. La portée du programme sera nationale et infranationale. Il se concentrera sur les jeunes, les adolescents et les femmes, en particulier dans les États du centre, du sud et du sud-est, et inclura le renforcement de la résilience et de la réponse dans les contextes de mobilité humaine et de crise humanitaire.

14. Les principaux modes d'engagement seront la sensibilisation et la concertation, le développement des capacités, la gestion des connaissances, la coordination et les partenariats. Le programme utilisera divers partenariats avec des entités gouvernementales au niveau national et infranational, la société civile, le secteur privé, le milieu universitaire, d'autres organismes des Nations Unies et partenaires internationaux pour le développement. La coopération Sud-Sud et triangulaire s'appuiera sur le leadership mondial du Mexique en matière de questions de politique publique liées à la CIPD, en partageant ses connaissances, ses meilleures pratiques et son expertise avec d'autres pays en développement.

A. Réalisation 1 : Santé et droits en matière de sexualité et de reproduction

15. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales et infranationales à garantir l'accès universel à des informations et services de grande qualité en matière de santé sexuelle et reproductive, en particulier pour les adolescents et les femmes, y compris dans les situations de mobilité humaine et de crise humanitaire.* Les interventions principales comprennent : a) la sensibilisation et la concertation du Gouvernement, du milieu universitaire et de la société civile pour promouvoir les politiques et les programmes garantissant l'accès universel aux informations et services en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris dans les situations d'urgence ; b) le renforcement des cadres réglementaires, la formation et le déploiement de sages-femmes professionnelles pour améliorer la qualité et l'accès aux services de santé maternelle, reproductive et néonatale, en particulier pour la population autochtone ; c) le renforcement des services du réseau de soins de santé sexuelle et reproductive au niveau primaire, l'amélioration de la résilience et l'utilisation d'un angle tenant compte de la culture ; d) le renforcement de la capacité du ministère de la Santé à garantir la qualité et la couverture des services de santé destinés aux adolescents ; e) l'utilisation d'un large éventail de partenariats afin de créer la demande pour des services de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive destinés aux adolescents ; f) la préconisation et la fourniture d'une assistance technique au Gouvernement afin de renforcer les politiques de sécurité de l'approvisionnement de produits de santé reproductive, y compris dans les situations de mobilité humaine et de crise humanitaire, l'amélioration de la logistique, l'augmentation de la disponibilité et la baisse des coûts des contraceptifs modernes ; et g) la préconisation et la fourniture d'une assistance technique au gouvernement et à la société civile pour mettre en œuvre et intégrer des stratégies de prévention du VIH, incluant la fourniture de la prophylaxie préexposition aux populations clés.

B. Réalisation 2 : Adolescents et jeunes

16. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales et infranationales à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui abordent les déterminants du bien-être, du développement et de la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents dans*

toutes les situations de mobilité humaine, de crise humanitaire et de développement. Les interventions clés comprennent : a) la génération de données sur les déterminants sociaux qui affectent le développement et le bien-être des jeunes, notamment le mariage d'enfants et les unions précoces, et l'importance d'investir dans les jeunes en tant qu'acteurs clés du développement durable ; b) la sensibilisation et la concertation des gouvernements pour promouvoir les programmes et politiques multisectoriels visant à renforcer les droits, le leadership et la participation des jeunes dans les prises de décisions ; c) la fourniture d'une assistance technique aux groupes de travail interinstitutionnels, au niveau national et des États, pour la formulation et la mise en œuvre de leurs stratégies visant à réduire les grossesses chez les adolescentes ; d) la sensibilisation du ministère de l'Éducation et des autres acteurs concernant la fourniture de programmes d'éducation sexuelle complète à l'école et en dehors, ainsi qu'une assistance technique pour les fournir ; et e) le soutien des initiatives gouvernementales nationales et infranationales qui stimulent le leadership et la résilience des adolescents et des jeunes, y compris dans les situations de mobilité humaine et de crise humanitaire.

C. Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes

17. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales et infranationales à élaborer des politiques publiques multisectorielles qui se concentrent sur la violence à caractère sexiste et l'exercice des droits en matière de sexualité et de reproduction dans toutes les situations de mobilité humaine, de crise humanitaire et de développement. Particulièrement centrées sur les États de Guerrero, Chihuahua et Mexico, qui ont enregistré les plus forts taux de féminicides, les interventions clés comprennent :* a) la sensibilisation et la concertation pour promouvoir l'élaboration de politiques publiques multisectorielles qui se concentrent sur la violence à caractère sexiste et l'exercice des droits en matière de sexualité et de reproduction ; b) l'assistance technique apportée aux gouvernements nationaux et infranationaux pour traiter, prévenir, sanctionner et fournir une réponse de qualité et opportune à la violence à caractère sexiste, y compris dans les situations de mobilité humaine et de crise humanitaire ; c) la mobilisation et l'implication des communautés et organisations pour promouvoir l'autonomisation des femmes et le changement des normes sociales, la promotion d'une masculinité saine et non violente, et la prévention de la stigmatisation et de la discrimination des communautés LGBTI, ainsi que des autres populations clés ; et d) le renforcement des capacités des organisations de la société civile pour le suivi social et la conformité aux recommandations des mécanismes internationaux et nationaux relatifs aux droits fondamentaux des femmes.

D. Réalisation 4 : Dynamique des populations

18. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales et infranationales à générer, analyser et utiliser des informations socio-démographiques afin d'améliorer la réponse, l'axe et l'impact des programmes, plans et politiques publiques dans toutes les situations de mobilité humaine, de crise humanitaire et de développement. Les interventions clés comprennent :* a) la sensibilisation et la concertation pour réformer la loi générale sur la population de 1974 en réponse aux problèmes actuels relatifs au développement et à la population et pour consolider le Registre national de la population ; b) la génération de données et de connaissances sur la santé sexuelle et reproductive, la jeunesse et le développement, l'égalité des sexes, la mobilité humaine, le vieillissement et sur d'autres liens entre la dynamique des populations et le développement durable ; c) la sensibilisation et l'assistance technique pour renforcer les capacités des institutions gouvernementales nationales et infranationales à analyser et utiliser des données socio-démographiques géoréférencées et décomposées, y compris dans les situations de crise humanitaire, pour la conception et la mise en œuvre des politiques publiques ; d) l'assistance technique au Gouvernement et au milieu universitaire dans l'élaboration de programmes de formation en et hors ligne sur l'analyse démographique, la génération d'indicateurs et leur utilisation pour l'élaboration de politiques et de programmes au niveau national et infranational ; e) la sensibilisation du Gouvernement à la mise en œuvre et au suivi du Consensus de Montevideo et du Programme 2030, ainsi que l'assistance technique pour ce faire, en promouvant la coopération triangulaire et Sud-Sud sur la génération et l'utilisation des données, ainsi que l'échange des connaissances parmi les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ; et f) l'assistance technique au Gouvernement et au milieu universitaire dans

l'élaboration de stratégies d'information, d'éducation et de communication sur les problèmes liés à la population, dont la formation des représentants des médias.

III. Gestion du programme et des risques

19. Le programme sera mis en œuvre en utilisant un mélange de modalités d'exécution nationales et directes. Le FNUAP soutiendra la mise en œuvre du processus de réforme des Nations Unies au niveau du pays, en participant à la conception et à la mise en œuvre de la Stratégie conjointe relative aux activités opérationnelles, ainsi que de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

20. Le bureau de pays réexamine ses stratégies d'évaluation et de gestion des risques chaque année. La politique d'austérité appliquée par l'administration du nouveau Gouvernement fédéral peut entraver les besoins en cofinancement pour la mise en œuvre effective des projets en vertu de ce programme. Pour garantir sa durabilité, le FNUAP continuera d'établir de solides partenariats multisectoriels et poursuivra une stratégie de mobilisation des ressources multivoie, incluant le secteur privé, le cofinancement des gouvernements nationaux et infranationaux, et la coopération des Nations Unies.

21. Le FNUAP, le PNUD, l'UNICEF, ONU-Femmes et d'autres agences, fonds et programmes des Nations Unies promouvront les initiatives communes au Mexique, telles que « Spotlight », afin d'accélérer la réalisation des ODD et du Plan national de développement. Ces initiatives chercheront à obtenir des résultats mesurables et significatifs dans la réduction de la pauvreté ; l'autonomisation des filles et des femmes ; l'éradication de la violence contre les enfants, les adolescents et les femmes ; la réduction des grossesses chez les adolescentes et la fin du mariage d'enfants et des unions précoces.

22. La structure actuelle du bureau de pays est conforme aux exigences techniques et financières du programme proposé. Une expertise supplémentaire technique et du programme peut être nécessaire au cours du cycle du programme de façon à répondre à la demande croissante en assistance technique. Le bureau de pays sollicitera également une aide technique auprès du bureau régional et du siège, au besoin.

23. Dans les situations d'urgence, le FNUAP peut, en consultation avec le Gouvernement, replanifier les activités du programme, afin de répondre aux crises humanitaires.

24. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège, sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

25. Le FNUAP et le Gouvernement mexicain, par l'intermédiaire du Comité d'évaluation et de coordination national, présidé par le ministère des Affaires étrangères et intégré par des institutions partenaires clés du gouvernement, géreront et suivront le programme du pays, en respectant les cadres relatifs à la responsabilisation et à la gestion axée sur les résultats, ainsi que les procédures et politiques du FNUAP.

26. Le FNUAP participera activement au suivi et à l'évaluation du PNUAD, contribuant ainsi au renforcement des capacités nationales à suivre les indicateurs relatifs aux ODD et au Consensus de Montevideo. Le bureau de pays a mis en place une stratégie de suivi et d'évaluation élaborée. Il organisera des visites de suivi sur le terrain et des réunions techniques semestrielles avec les partenaires d'exécution afin de suivre les progrès et d'ajuster les plans de travail annuels. Une évaluation à mi-parcours du programme sera menée pour analyser les progrès réalisés et évaluer la réorientation des stratégies du programme.

27. Une évaluation à la fin du programme du pays et plusieurs évaluations des projets seront menées, afin de permettre l'identification des priorités pour le cycle de coopération suivant.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources - Mexique (2020-2024)

Priorité nationale : Bien-être, axe intersectoriel : inclusion et égalité Axes d'action du PNUAD : Égalité et inclusion.				
Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
Réalisation 1 : Santé et droits en matière de sexualité et de reproduction <u>Indicateur(s) de réalisation :</u> <ul style="list-style-type: none"> Besoins non satisfaits en planification familiale chez les femmes en âge de procréer Âgées de 15 à 49 ans <i>Niveau de référence :</i> 11,4 % (2014) ; <i>Niveau cible :</i> 9,9% Âgées de 15 à 19 ans <i>Niveau de référence :</i> 28,1 % (2014) ; <i>Niveau cible :</i> 26,5% 	<u>Produit 1 :</u> Renforcement des capacités nationales et infranationales à garantir l'accès universel à des informations et services de grande qualité en matière de santé sexuelle et reproductive, en particulier pour les adolescents et les femmes, y compris dans les situations de mobilité humaine et de crise humanitaire.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États ayant déployé des sages-femmes professionnelles dans leur système de santé <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Niveau cible :</i> 10 Nombre de réseaux de services de santé ayant adopté le modèle de soins de santé primaires développé par le FNUAP pour accroître l'accès et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Niveau cible :</i> 20 Nombre de groupes de services de santé agréés ayant adopté le modèle pour la fourniture de services de santé sexuelle et reproductive aux adolescents <i>Niveau de référence :</i> 20 ; <i>Niveau cible :</i> 500 Mise en œuvre de la politique publique visant à proposer des stratégies combinées de prévention du VIH parmi les populations clés. <i>Niveau de référence :</i> Non ; <i>Niveau cible :</i> Oui 	Ministères de la Santé au niveau fédéral et des États ; associations de professionnels de la santé ; organisations de la société civile ; milieu universitaire ; médias ; secteur privé ; autres organismes des Nations Unies	5,5 millions de dollars (1,5 million provenant des ressources ordinaires et 4,0 millions d'autres ressources)
Priorités nationales : Bien-être, justice et État de droit ; axe intersectoriel : inclusion et égalité. Axes d'action du PNUAD : Égalité et inclusion, paix, justice et État de droit.				
Réalisation 2 : Adolescents et jeunes <u>Indicateur(s) de réalisation :</u> <ul style="list-style-type: none"> Taux de fécondité des adolescentes Âgées de 15 à 19 ans pour 1 000 femmes <i>Niveau de référence :</i> 77 (2014) ; <i>Niveau cible :</i> 55 	<u>Produit 1 :</u> Renforcement des capacités nationales et infranationales à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui abordent les déterminants du bien-être, du développement et de la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents dans toutes les situations de mobilité humaine, de crise humanitaire et de développement.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États incluant les jeunes dans la concertation et les mécanismes de prise de décisions, pour promouvoir le développement durable, la réduction des risques de catastrophes et la réponse aux situations d'urgence <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Niveau cible :</i> 10 Nombre de filles marginalisées auxquelles les programmes de compétences de la vie courante, qui développent leurs ressources économiques, sociales et sanitaires, sont parvenus. <i>Niveau de référence :</i> 1 600 ; <i>Niveau cible :</i> 40 000 Mise en application d'une éducation sexuelle complète par âge dans les écoles secondaires par le Gouvernement fédéral <i>Niveau de référence :</i> Non ; <i>Niveau cible :</i> Oui 	Entités gouvernementales au niveau fédéral, des États et des municipalités ; congrès au niveau fédéral et des États ; médias ; milieu universitaire ; société civile ; secteur privé ; autres organismes des Nations Unies ; groupes de réflexion ; organisations communautaires	7,3 millions de dollars (2,3 millions provenant des ressources ordinaires et 5,0 millions d'autres ressources)

<p>Priorités nationales : Bien-être, justice et État de droit ; axe intersectoriel : inclusion et égalité. Axes d'action du PNUAD : Égalité et inclusion, paix, justice et État de droit.</p>				
<p>Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes Indicateur(s) de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de filles et de femmes âgées de 15 ans et plus, ayant déjà été ou étant en couple, qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime ancien ou actuel au cours des 12 derniers mois <i>Niveau de référence : 25,60 % (2016) ; Niveau cible : 22 %</i> 	<p><u>Produit 1 :</u> Renforcement des capacités nationales et infranationales à élaborer des politiques publiques multisectorielles qui se concentrent sur la violence à caractère sexiste et l'exercice des droits en matière de sexualité et de reproduction dans toutes les situations de mobilité humaine, de crise humanitaire et de développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réseaux municipaux interinstitutionnels mettant en œuvre l'ensemble de services essentiels pour les filles et femmes victimes de violences <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 15</i> Mise en œuvre d'une stratégie multisectorielle pour prévenir la violence à caractère sexiste et autonomiser les filles et les femmes afin qu'elles exercent leurs droits en matière de sexualité et de reproduction <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i> 	<p>Entités gouvernementales au niveau fédéral, des États et des municipalités ; médias ; milieu universitaire ; organisations de la société civile ; secteur privé ; autres organismes des Nations Unies ; groupes de réflexion ; organisations communautaires</p>	<p>3,6 millions de dollars (0,6 million provenant des ressources ordinaires et 3,0 millions d'autres ressources)</p>
<p>Priorités nationales : Bien-être ; développement durable et du territoire ; axe intersectoriel : inclusion et égalité. Axes d'action du PNUAD : Égalité et inclusion.</p>				
<p>Réalisation 4 : Dynamique des populations Indicateur(s) de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion d'indicateurs relatifs aux ODD produits au niveau national avec ventilation complète lorsque cela est pertinent pour l'objectif <i>Niveau de référence : 30 % (2015) ; Niveau cible : 70 %</i> 	<p><u>Produit 1 :</u> Renforcement des capacités nationales et infranationales à générer, analyser et utiliser des informations socio-démographiques afin d'améliorer la réponse, l'axe et l'impact des programmes, plans et politiques publiques dans toutes les situations de mobilité humaine, de crise humanitaire et de développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions nationales et infranationales intégrant la dynamique des populations et leurs liens avec le développement durable dans la conception et la mise en œuvre des plans, politiques et programmes <i>Niveau de référence : 20 ; Niveau cible : 55</i> Nombre d'États ayant établi des stratégies visant à améliorer la qualité et l'exhaustivité des dossiers administratifs et des statistiques de l'état civil <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 5</i> 	<p>Entités gouvernementales au niveau fédéral, des États et des municipalités ; congrès au niveau fédéral et des États ; organisations de la société civile ; milieu universitaire ; secteur privé ; groupes de réflexion ; autres organismes des Nations Unies</p>	<p>4,1 millions de dollars (1,1 million provenant des ressources ordinaires et 3,0 millions d'autres ressources)</p>